

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 668 Subvention (5.000 euros) à l'association française du cinéma d'animation (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association française du cinéma d'animation (9e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association française du cinéma d'animation, 53 bis, rue Rodier (9e) 46743 - 2017-03455.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO